

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 JANVIER 2023**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. PONCET Jean-Marc, M. MALIGEAY Fabien, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien, Mme JOLY Marie-France, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme THEVENON NICOLI Blandine.

Ordre du jour :	
1 Désignation du secrétaire de séance	
2 Délibérations	
1- Subvention ogec – Marché de Noël 2022	Délibération n°2023/01.01
2- Travaux de réhabilitation du local du coquetier – Demande de subventions	Délibération n°2023/01.02
3- Tarifs des salles	Délibération n°2023/01.03
4- Tarif des salles municipales pour les activités des associations	Délibération n°2023/01.04
3 Décisions prises par délégation	
4 Rapport des commissions communales	
5 Rapport des délégations externes	
6 Questions diverses	

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme THEVENON NICOLI Blandine comme secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 SUBVENTION OGECE – MARCHÉ DE NOËL 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché de Noël organisé sur la commune le vendredi 16 décembre. Il souligne l'implication de l'association OGECE école Les blés dans la réussite de cette manifestation. Il propose de verser en contrepartie une subvention de 200 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association OGECE- Ecole Les Blés,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.2 RÉHABILITATION DU LOCAL DU COQUETIER – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement et de réhabilitation de la maison du Coquetier en logement et locaux d'activité.

Il rappelle la délibération 2021/12.03 retenant le cabinet d'architecte Fertile Architecture pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Il informe que la mission de la maîtrise d'œuvre a été validé pour les phases APS et permis de construire.

Il présente le nouveau devis du cabinet Fertile architecture comprenant les phases Avant-projet définitif (APD), projet (PRO) et consultation des entreprises (DCE, ACT) d'un montant de 10 900 €HT soit 13 080 €TTC.

Il rappelle également la délibération 2021/12.04 approuvant les demandes de subvention relatives à ces travaux. Il précise que le montant de l'opération a été réévalué à 477 190 €HT décomptés comme suit :

- Acquisition du tènement : 120 000 €
- Etudes et assurance : 36 000 €
- Travaux : 321 190 €

Afin de financer ces travaux, il propose de modifier les demandes de subventions comme suit :

- Etat : DETR ➤ 200 000 €
- Région : Enveloppe « Dernier commerce » ➤ 50 000 €
- Département : Enveloppe territoriale 2023 ➤ 40 000 €
- SIEL : Programme Révolution ➤ 8 500 €

Monsieur le Maire propose de valider le nouveau devis de maîtrise d'œuvre et d'approuver les demandes de subvention modifiées en conséquence de la réévaluation du coût des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le cabinet Fertile architecture pour un montant de 10 900 €HT soit 13 080 €TTC correspondant aux phases APD, PRO, DCE-ACT,

APPROUVE les demandes de subventions telles que présentées ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget « Commerces » sur l'opération 120 « Réhabilitation RDC et hangar du Coquetier »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.3. TARIFS DES SALLES

Monsieur le maire propose de réviser les tarifs applicables aux locations des salles communales par les particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

Pour la location de la salle animation :

350 € pour un week-end

200 € journée (retour des clés avant 20h00).

Les tarifs incluent le chauffage de la salle.

Pour la location de la salle communale du jardin public :

85 € pour un week-end

45 € la journée (retour des clés avant 20h00)

Les frais d'électricité sont inclus dans les tarifs.

PRECISE qu'une caution sera demandée à la réservation,
pour la salle d'animation la caution est de **350€**,
pour la salle communale du jardin public la caution est de **85 €**.

INDIQUE que chaque réservation fait l'objet d'une convention de location,

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.4 TARIF DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition des salles de la commune aux associations, et groupements. Il précise que ce tarif ne concerne pas l'école (OGEC et APPEL) pour laquelle une convention particulière est mise en place. Il propose d'établir les tarifs applicables en fonction des activités.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DETERMINE les activités donnant lieu à paiement d'une location

Type d'activité	Tarif
-----------------	-------

Commerciales professionnelles	Non autorisée
-------------------------------	---------------

Associations professionnelles (CUMA, producteurs bio, etc...)	
Réunions nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de l'association (assemblée générale, réunion de bureau,...)	Tarif horaire
Activité donnant lieu à participation financière	Non autorisée

Type d'activité	Tarif
-----------------	-------

Association non professionnelle de la Commune (MJC, CLA,...)	
Réunions nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de l'association (assemblée générale, réunion de bureau,...)	Gratuite
Activité donnant lieu à participation financière (chorale, gym,...)	Tarif horaire

Groupe de citoyens en lien avec la vie du village (groupe de réflexion, fleurissement, groupe patrimoine, ...)	
Après Autorisation préalable	Tarif horaire

Association non professionnelle hors Commune	
Après Autorisation préalable	Tarif horaire

FIXE le tarif horaire applicable aux activités payantes

Tarif / heure d'utilisation	En semaine (lundi 8h au vendredi 20h)	Le week-end (vendredi 20h au lundi 8h)
Salle d'animation rurale	6 €	10 €
Salle du jardin public	2.5 €	4 €
Salles de la mairie	4 €	Pas de location

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2023,

PRECISE que la facturation se fera au coup par coup pour les occupations ponctuelles et semestriellement, soit fin juin et fin décembre, pour les activités récurrentes sur l'année,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.5 TARIF DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs applicables au cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} février 2023 :

Concession trentenaire 120 € le m²

Columbarium :

Concession 30 ans 870 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision de M. le Maire :

- Relative au droit de préemption urbain non exercé – Vente immeuble « 89 rue des Acacias »
- Relative au droit de préemption urbain non exercé – Vente immeuble « 293 route de Virigneux »

4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES (Rapporteur François DUMONT) :

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser en investissement ayant été validés par la commission finances et transmis au Service de Gestion Comptable.

Monsieur le Maire présente la synthèse du SIEL portant sur le groupement d'achat d'électricité :

Eclairage public : + 52%. Bâtiment (tarif bleu) : + 33% (pour communes de moins de 10 équivalents temps plein : + 24%)

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Semaine citoyenne 2023 :

La demande de subvention sur l'enveloppe Avello2 a été transmise à la communauté de Communes.

Festivales Maringeonnes :

La commission organise cette année une soirée concert le samedi 1^{er} juillet 2023 au stade du Pin des Sœurs. Un repas des producteurs locaux devrait être proposé avec mise à disposition de planchas. Le groupe Kettane composés de 6 jeunes musiciens sera sollicité pour un montant de 1200 €TTC.

Une demande de subvention sera déposée auprès de la DRAC.

BATIMENT (Rapporteur : Alain TOINON) :

Auberge du Mottet :

L'appel d'offres lancé en août 2022 a été déclaré sans suite. Il sera relancé en février.

Le projet a évolué avec le changement de maîtrise d'œuvre : trop de différence par rapport au projet de départ, ce qui ne permet pas de conserver les entreprises qui avaient candidaté.

Maison du Coquetier :

Le cabinet Fertile Architecture représenté par M. Guidetti réalise l'Avant-Projet Définitif. Il est d'accord pour fonctionner sans bureau Fluides étant donnée l'étude détaillée transmise par le SIEL.

Le SIEL propose des panneaux solaires pour le chauffage et la production d'eau chaude. Il faut compter de 15 000 à 20 000 € pour la mise en place de panneaux solaires avec un amortissement sur 10 à 15 ans. Il s'agit d'un projet pour l'autoconsommation, pas pour la revente.

Une conseillère interroge sur le surcout éventuel des assurances par rapport à la mise en place de panneaux solaires et aux risques d'incendie. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de surprime liée à cet équipement.

Salle d'animation rurale :

La bouteille de gaz a été retirée suite au dernier contrôle de sécurité du mois de décembre. Plusieurs possibilités :

- On enlève la cuisinière : les utilisateurs de la salle se servent uniquement du four pour réchauffer.
- On remet aux normes l'installation gaz.
- On remplace par des plaques à induction

La commission réfléchit à ces 3 possibilités.

URBANISME (Rapporteur : Catherine PELLETIER) :

Le zonage des eaux usées et des eaux pluviales sera à prévoir sur le PLU.

Les prochaines réunions du PLU sont fixées au 06 février et au 20 février avec le bureau d'études. Elles

concerneront le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) Il s'agira d'établir les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental de la commune

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

4 CANTONS (rapporteur Marie-Hélène DE MARI) :

La revole du Comice est prévue le 11 février à Saint-Denis-sur-Coise.

ECONOMIE (Rapporteur Alain TOINON) :

La commission a fait un récapitulatif des ventes de l'année en cours sur les zones artisanales.

6. QUESTIONS DIVERSES

Réunion de la commission sécurité : Mercredi 15 février à 20h

Prochain Conseils Municipaux : Jeudi 16 février 2023 à 20h30

Le secrétaire de séance,

Mme THEVENON NICOLI Blandine,



Le Maire,

François DUMONT,

